



Compte courant rémunéré

Par Theophile88

Bonjour,

Pas sûr que ça soit aussi avantageux qu'ils veulent nous le faire croire ces comptes courants rémunérés. On nous vend ça comme le meilleur moyen de faire fructifier notre argent, mais est-ce qu'on a bien pris en compte les frais cachés et les conditions restrictives ? On sait tous que les banques aiment rajouter des petites clauses en bas de page? Ça sent l'attrape-nigaud, non ?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Les banques ne rajoutent pas des clauses en bas de page au risque de les voir annuler en justice. Tout est dans le contrat. Il est en effet possible qu'il y ait des conditions restrictives inattendues, la majorité des clients ayant la flemme de lire les contrats avant de les signer. J'ai surpris la directrice de l'agence et mon conseiller bancaire en lisant entièrement mon contrat de prêt immobilier, c'est dire...

Lisez attentivement le contrat avant de signer, vous n'aurez rien à craindre.

Par janus2

Bonjour,

En France, pratiquement aucune banque ne propose ce produit. Certaines ont essayé lorsqu'en 2005 ce produit est devenu légal (interdit avant cette date), mais toutes ont arrêté.

Ce produit présente (ou présentait plutôt) peu d'intérêt (sans jeu de mot), un taux très bas, fiscalisé, des conditions propres à chaque banque (modification du taux au bon vouloir, plafond ou plancher).

Bref je ne sais pas où vous avez vu que ce produit est présenté comme "avantageux"...